

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED BÉNARD

## Élections philanthropiques

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 43 (1902), p. 271-279

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1902\\_\\_43\\_\\_271\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__271_0)

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

#### IV.

#### ÉLECTIONS PHILANTHROPIQUES.

La discussion du dernier budget de la Légion d'honneur, dans la séance de la Chambre des députés du 10 février dernier, a amené l'intervention de M. Pourquery de Boisserin. Le *Journal Officiel* du 11 février 1902 en rend compte dans les termes suivants :

**M. POURQUERY DE BOISSERIN.** — Il y a à *Saint-Denis*, à *Écoten* et aux *Loges*, des jeunes

filles de dix-huit à vingt-cinq ans, maîtresses auxiliaires qui ont le logement et la nourriture, et 30 fr. comme traitement annuel. Elles sont toutes sans fortune et appartiennent à des familles honorables.

Ces timides élèves d'hier, maîtresses aujourd'hui, pensionnaires toujours, sont trop douces pour la révolte. Heureuses dans cette admirable insouciance de la jeunesse qui voit tout en beau, elles vivent dans le dévouement et ne quémangent rien.

Élevées dans les écoles de la *Légion d'honneur*, elles y sont restées attachées par le souvenir de leur enfance. Mais aucune voix ne s'élève pour plaider leur cause. Elles n'ont personne pour les protéger, et la plupart sont orphelines. *Le Parlement, qui doit protection aux faibles*, ne peut tolérer davantage cette injustice.

Messieurs, je souffre vraiment qu'on marchande à des jeunes filles qui touchent 30 fr. par an, une augmentation de 1 000 fr. ce qui, divisé entre toutes, leur donnera environ 8 fr. par an. Mais c'est une véritable aumône que vous discutez. Ah! *s'il s'agissait d'électeurs pas un de vous n'hésiterait à adopter mon amendement. (Très bien!)*

M. LE GARDE DES SCEAUX. — J'examinerai avec bienveillance la situation qui m'est signalée.

M. LE RAPPORTEUR. — D'accord avec le Gouvernement, la Commission du budget accepte le relèvement du crédit de 1 000 fr. qui seront affectés à une indemnité aux maîtresses auxiliaires des *Maisons d'éducation de la Légion d'honneur*. *(Très bien!)*

M. LE PRÉSIDENT. — Chapitre 12. Secours en nature ou en argent aux élèves sortant des Maisons d'éducation, en vue de *faciliter leur établissement* : 4 000 fr. *(Adopté.)*

Le doyen d'âge des membres de notre Société, M. Alfred Bénard s'est ému aux généreuses doléances du député du Vaucluse et nous a communiqué à cette occasion, sous le titre de *Élections philanthropiques*, l'étude suivante, qui fait appel à un véritable sentiment de solidarité sous une forme originale et ingénieuse. Le projet proprement dit est d'ailleurs précédé de considérations générales et de renseignements internationaux peu connus. C'est à ces divers titres que nous insérons cette étude.

(N. de la R.)

---

## I.

### THÉORIE.

Suétone, secrétaire de l'empereur Adrien qui fit construire les arènes de Nîmes, décrivant les us et coutumes des Romains, Suétonius, dis-je, raconte qu'à propos d'élections, on se bornait à proclamer que : César veut qu'on nomme consul un tel. Et le bon peuple, dans ses comices, répondit : que la volonté de César soit faite ! Vote arbitraire, en vertu duquel — nous raconte M. Emile Ollivier de l'Académie française — « le gouvernement d'alors importait un Picard en Provence et un Parisien dans le Midi ».

Et en 1868 l'académicien formulait cette conclusion : « Si l'on n'émancipe pas le suffrage universel, il s'émancipera. Seulement, bien avisé serait celui qui prédirait où il s'arrêtera quand il sera le maître. »

Considérant que Jules César naquit cent ans avant le Christ, on peut en inférer que peu de matières n'aient été l'objet d'autant de controverses que la théorie électorale. Les Forum de votation dans l'antiquité (200), les Champs de Mai au moyen-âge (500), les États-Généraux à l'époque moderne (1600), enfin de nos jours (1793-1848) les Parlements.

Passablement contradictoires sont les thèses électorales des nombreux régimes de

notre pays. Les dernières vingt années cependant — 1880 à 1920 — ont vu surgir des études théoriques très sérieuses. Nonobstant, la France attend encore la solution du scabreux problème des majorités effectives ; car les autorités les plus compétentes, des hommes comme MM. Yves Guyot, Paul Laffitte et Henri Avenel, chiffrent à plus de 50 p. 100 la moyenne des électeurs non représentés. Presque une grève électorale.

Mais ce dont aucune desdites études ne s'est encore occupée même en théorie, ce sont les vingt-huit millions de francs que nous payons pour chaque législature à des mandataires aisés, souvent fortunés, parfois riches ou opulents ; un capital dont environ quatorze millions sont ainsi fournis par des abstentionnistes. Quelle anomalie budgétaire !

Or, comme la Chambre a institué une commission de suffrage où on élucidera, à n'en pas douter, les systèmes impersonnel, plural, majoritaire, proportionnel et cumulatif, j'ose offrir à mon tour la modeste expérience que je dois à soixante années d'exercice électoral. Notre époque, d'ailleurs, s'efforce à substituer une pratique certaine à la théorie incertaine des suffrages insuffisants.

Ce qui empêchait cela jusqu'alors, c'est que les hommes éminents qui connaissaient le mal ne se soient servis de leur intelligence pour nous offrir le remède. Autrement, je ne me serais certes pas permis d'entrer en lice à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Voilà d'abord, à propos de cette remarque, l'opinion du plus grand orateur de la Révolution française dont Victor Hugo s'est encore occupé en 1841. C'est le comte de Mirabeau né en 1749, mort en 1791. Il disait : Le plus grand des dangers est de transporter à la minorité l'influence que le bien général donne à la majorité.

Voici ensuite quelques modernes. Vous connaissez l'avis de M. Ollivier, mais peut-être pas l'opinion des sommités qui s'appellent Barthou, Deschanel, Méline, Poincaré, Jules Simon. On lit dans leurs discours :

« L'absence d'une majorité de gouvernement est la cause de l'impuissance parlementaire.

« Le mal croissant des abstentions provient de l'insouciance des électeurs. Ils oublient qu'un peuple qui s'abandonne est indigne de la liberté.

« Aujourd'hui, la Chambre ne représente pas même la moitié des électeurs, de sorte que c'est la minorité qui gouverne.

« Nous n'avons ainsi ni la réalité du suffrage universel, ni celle du régime parlementaire.

« Les élections avec nos mœurs actuelles ne seront jamais qu'un jeu de hasard. »

Sous l'égide de tels hommes, je crois pouvoir tenter d'élucider la question pratique sans d'oiseuses circonlocutions.

## II.

### PRATIQUE.

Qu'est-ce qu'une majorité numérique ? Le chiffre excédant la moitié d'un nombre connu. — Ou commence-t-elle ? A la demi-part plus un.

Une pluralité politique équivaut-elle à la majorité pratique ? La coutume dit oui ;

la logique dit non. Cette négation est tellement vraie que, pour échapper à la fiction, le parlement admet la substitution des suffrages, soit, les votes des absents.

Vous me direz peut-être que la loi sanctionne cette métamorphose. Pardon. La loi de 1885 la tolère, ce qui n'est pas la même chose. D'ailleurs, quand une loi est mauvaise, on la change. Et à l'époque d'élections nouvelles, le moment me semble tout indiqué.

Comment ? Voici 10 000 électeurs dont 6 000 au caractère passif et 4 000 plus ou moins actifs. Et un programme qui plait aux 4 000, mais déplaît aux 6 000, cause l'abstention de la moitié de ces derniers ainsi réduits à 3 000. Alors, la minorité primitive des 4 000 devient une majorité fictive. Interversio*n* illogique autant qu'injuste malgré les beaux programmes.

Car en fait de programmes, il n'y en a qu'un de rationnel : c'est la vie passée et les antécédents connus des candidats. Les engagements verbaux, les promesses écrites, les affiches imprimées, toutes ces métaphores ne ressemblent guère qu'à des collusions. C'est le bombardement électoral suivant M. Goschen, grand Ministre d'Angleterre ; c'est l'aimant politique suivant le spirituel Hamilton, écrivain américain.

On prétend que le style métaphorique est utile dans l'espèce. Erreur. Je connais un procédé bien plus logique. Ce serait de suivre la majorité des électeurs au lieu de se contenter de la pluralité des votants. Alors seulement les suffrages constitueraient l'expression nationale.

Mais, m'objecte-t-on, quelle preuve que votre procédé soit la sauvegarde de la vérité pratique ? Car les défauts dont on se plaint sont, suivant la réplique, des déviations électorales qui n'ont pas l'importance qu'on leur attribue.

Vous croyez ? Eh bien, souffrez que je vous contredise par la démonstration des chiffres officiels. Mais pour ne pas trop frôler l'actualité, je les puiserai dans des éléments antérieurs comme, par exemple, la quatrième législature 1885-1889. Vous ne serez pas longtemps à reconnaître votre fausse doctrine.

**Session de 1885. — Élections générales.**

Landes. . . . .	84 372 inscrits pour cinq députés monarchistes élus	{ par . . . . .	37 300 partisans.
		{ contre. . . . .	33 790 adversaires.
		{ plus . . . . .	13 282 abstentions.
		Soit. . . . .	<u>84 372 électeurs.</u>
Seine-et-Marne. . . . .	100 058 inscrits pour cinq députés radicaux élus	{ par . . . . .	43 033 partisans.
		{ contre. . . . .	30 657 adversaires.
		{ plus . . . . .	26 368 abstentions.
		Soit. . . . .	<u>100 058 électeurs.</u>
Meurthe-et-Moselle . . . . .	109 942 inscrits pour six députés républicains élus	{ par . . . . .	46 647 partisans.
		{ contre. . . . .	41 053 adversaires.
		{ plus . . . . .	22 242 abstentions.
		Soit. . . . .	<u>109 942 électeurs.</u>
Seine-Inférieure. . . . .	197 785 inscrits pour douze députés progressistes élus	{ par . . . . .	79 230 partisans.
		{ contre. . . . .	65 810 adversaires.
		{ plus . . . . .	52 745 abstentions.
		Soit. . . . .	<u>197 785 électeurs.</u>
Totaux . . . . .	<u>492 157</u> . . . . .		<u>492 157</u>

La moitié plus quatre, donc la moindre élection majoritaire de ces 492 157 inscrits donnerait 246 082 votes. Mais comme leurs partisans n'ont réuni que 206 210 suffrages, il en résulte pour ces quatre départements seulement une paralipse politique causant une perte de près de 40 000 voix ! La leçon est-elle suffisamment démonstrative ? Pas assez peut-être. Cherchons encore. Ce ne sera ni long, ni difficile. Quittons les élections générales, et abordons les spéciales.

**Session de 1886. — Elections partielles.**

Yonne . . . . .	110 900 inscrits pour un député radical élu	{ par . . . . .	45 965 partisans.
		{ contre . . . . .	22 615 adversaires.
		{ plus . . . . .	42 320 abstentions.
	Soit . . . . .		<u>110 900 électeurs.</u>
Aisne . . . . .	150 000 inscrits pour un député republicain élu	{ par . . . . .	52 665 partisans.
		{ contre . . . . .	50 000 adversaires.
		{ plus . . . . .	47 335 abstentions.
	Soit . . . . .		<u>150 000 électeurs.</u>
Ille-et-Vilaine . . . . .	157 000 inscrits pour un député conservateur élu	{ par . . . . .	57 455 partisans.
		{ contre . . . . .	50 500 adversaires.
		{ plus . . . . .	49 045 abstentions.
	Soit . . . . .		<u>157 000 électeurs.</u>
Seine . . . . .	570 300 inscrits pour un député socialiste élu	{ par . . . . .	146 000 partisans.
		{ contre . . . . .	100 800 adversaires.
		{ plus . . . . .	323 500 abstentions.
	Soit . . . . .		<u>570 300 électeurs.</u>
Totaux . . . . .	<u>988 200</u> . . . . .		<u>988 200</u>

Ces quelques exemples de 1886 offrent pour 988 200 électeurs 302 085 votes favorables, alors que la majorité minimum devrait être 494 100 plus 4. On sacrifie ainsi à quatre réélections une collectivité de 192 019 votes !

**Session de 1887. — Partielles.**

Orne . . . . .	107 620 inscrits pour un député republicain élu	{ par . . . . .	47 020 partisans.
		{ contre . . . . .	14 335 adversaires.
		{ plus . . . . .	46 265 abstentions.
	Soit . . . . .		<u>107 620 électeurs.</u>
Yonne . . . . .	109 420 inscrits pour un député radical élu	{ par . . . . .	35 605 partisans.
		{ contre . . . . .	28 429 adversaires.
		{ plus . . . . .	45 386 abstentions.
	Soit . . . . .		<u>109 420 électeurs.</u>
Loire . . . . .	155 510 inscrits pour un député republicain élu	{ par . . . . .	50 938 partisans.
		{ contre . . . . .	6 295 adversaires.
		{ plus . . . . .	98 277 abstentions.
	Soit . . . . .		<u>155 510 électeurs.</u>
Nord . . . . .	360 000 inscrits pour un député conservateur élu	{ par . . . . .	146 095 partisans.
		{ contre . . . . .	128 105 adversaires.
		{ plus . . . . .	85 800 abstentions.
	Soit . . . . .		<u>360 000 électeurs.</u>
Totaux . . . . .	<u>732 550</u> . . . . .		<u>732 550</u>

Les exemples de 1887 donnent pour ces quatre députés 732 550 électeurs, dont les majorités réunies sont de 366 375 plus 4 voix. Mais il n'y a eu que 279 658 adhésions, donc une insuffisance électorale de 86 621 suffrages !

**Session de 1888. — Partielles.**

Haute-Marne . . .	74 860 inscrits pour un député radical élu	} par . . . 28 675 partisans. contre. 25 290 adversaires. plus . . . 20 895 abstentions.	Soit . . . . .	74 860 électeurs.			
			Bouches-du-Rhône. 130 604 inscrits pour un député socialiste élu	} par . . . 40 204 partisans. contre. 4 020 adversaires. plus . . . 86 380 abstentions.	Soit . . . . .	130 604 électeurs.	
					Dordogne . . . . . 146 635 inscrits pour un député bonapartiste élu	} par . . . 49 425 partisans. contre. 47 890 adversaires. plus . . . 49 320 abstentions.	Soit . . . . .
		Rhône. . . . . 182 867 inscrits pour un député progressiste élu					} par . . . 33 030 partisans. contre. 4 728 adversaires. plus . . . 145 109 abstentions.
<b>Totaux . . .</b>	<b>534 966</b>		<b>534 966</b>				

Les exemples de 1888 présentent pour les quatre députés 534 966 électeurs dont les majorités simples se chiffrent par 267 483 plus 4. Mais comme les adhésions ne sont que 151 334, elles laissent un découvert électorale de 116 153 votes. Ce qui ressort encore du second de ces quatre exemples, c'est que chez nous on peut devenir législateur alors même que sur 130 000 électeurs, 90 000 vous refusent. Et le quatrième nous apprend qu'on est député, même quand, sur 183 000 de vos concitoyens, 150 000 vous repoussent, soit par le vote, soit par l'abstention.

**Session de 1889. — Partielles.**

Var. . . . .	83 960 inscrits pour un député socialiste élu	} par . . . 14 890 partisans. contre. 3 015 adversaires. plus . . . 66 055 abstentions.	Soit . . . . .	83 960 électeurs.			
			Côte-d'Or . . . . . 115 618 inscrits pour un député opportuniste élu	} par . . . 39 680 partisans. contre. 33 295 adversaires. plus . . . 42 643 abstentions.	Soit . . . . .	115 618 électeurs.	
					Somme . . . . . 158 055 inscrits pour un député monarchiste élu	} par . . . 60 693 partisans. contre. 56 980 adversaires. plus . . . 40 382 abstentions.	Soit . . . . .
		Seine. . . . . 568 700 inscrits pour un député révisionniste élu					} par . . . 214 070 partisans. contre. 189 620 adversaires. plus . . . 130 010 abstentions.
<b>Totaux . . .</b>	<b>926 333</b>		<b>926 333</b>				

Les exemples de 1889, où pour quatre députés on a mis en mouvement 926 333

électeurs, chiffrent les quatre majorités par 463 170. Mais comme il n'y a eu que 359 333 suffrages affirmatifs, on trouve, là aussi, une moins-value électorale représentée par 103 837 manifestations négatives !

On se berce de l'espoir qu'un nouveau mode de scrutin obviendra à cette anomalie. Reste à savoir. Car actuellement c'est une véritable dislocation de la loi du 14 juin 1885. Cette loi confie le sort électoral des trente-huit millions de Français à environ dix millions de citoyens et non aux trois à quatre millions de votants affirmatifs contre cinq à six millions de manifestants négatifs.

Pratique défectueuse qui a trop longtemps duré. Tant qu'elle se continuera, nous ne pouvons espérer un meilleur résultat. Mais pas d'illusions. En fait d'amendement électoral, il n'y a place ni pour aphorismes, ni pour paradoxes. C'est au progrès réel qu'on aspire. Surtout, n'oublions pas que nos suffrages sont liés au budget national d'une façon passablement délicate. Et puisqu'on critique les dépenses que votent nos députés, étudions un peu le progrès de ce côté.

### III

#### PROGRÈS.

Disons, à propos d'indemnités, qu'à part les États-Unis, c'est la France qui rémunère le mieux ses mandataires. La question « comment vote la France » n'a guère varié depuis 1895. Examinons.

1° En Angleterre, en Espagne et en Italie, aucune indemnité.	
4° En Allemagne, les voyages seulement sont remboursés	
5° En Suède, par jour . . . . .	francs. 8,25 et voyage remboursé.
6° En Danemark . . . . .	8,50 et voyage remboursé.
7° En Grèce . . . . .	10 »
8° Au Japon . . . . .	10 »
9° En Turquie . . . . .	10,25
10° En Serbie . . . . .	10,50
11° En Hesse . . . . .	11,25
12° En Hollande . . . . .	11,50
13° En Wurtemberg . . . . .	12,25 sans plus.
14° En Bavière . . . . .	12,50 et voyage.
15° En Cobourg . . . . .	12,50
16° En Belgique . . . . .	14 »
17° En Zélande . . . . .	14 »
18° En Bade . . . . .	15 »
19° En Saxe . . . . .	15 »
20° En Gotha . . . . .	16,25 sans plus.
21° En Norvège . . . . .	16,75
22° En Égypte . . . . .	17,75
23° En Portugal . . . . .	18 »
24° En Hongrie . . . . .	18,50
25° En Prusse . . . . .	18,75
26° En Suisse . . . . .	20 »
27° En Bulgarie . . . . .	20 »
28° En Autriche . . . . .	21 »
29° En Roumanie . . . . .	24 »
30° En Amérique . . . . .	70 » sans plus.



L'indemnité parlementaire semble une allocation moderne. Mais non. Car déjà aux États de Blois — en 1577 sous Henri III — on vota des subsides aux mandataires ecclésiastiques : évêques 25 livres par jour, archidiacres 15, abbés commendataires 12, curés 9 livres.

Sous la Révolution, le principe indemnitaire trouva de nobles défenseurs dans les Montmorency, les Liancourt, les Clermont-Tonnerre, les Talleyrand, etc. De populaires partisans proposèrent même d'ajouter du bois, des margottins et des bougies. Par contre apparurent de formidables adversaires représentés par des monarchistes comme le célèbre cardinal Maury, l'érudite orateur Cazalès et autres.

Irrité de tels opposants, le chef du parti des indemnitaires, Bourdon de l'Oise, s'élança à la tribune : Citoyens ! s'écrie-t-il, n'oubliez pas qu'il n'y a que trois manières d'exister : salarié, sinon mendiant ou voleur !

Et l'on rendit en 1791 ce décret des 18 fr. en vertu duquel la compagne du fougueux Marat, poignardé par Charlotte Corday, le 13 juillet 1793, put obtenir de l'inspecteur des séances (questeur) 234 fr. pour les seize jours du représentant du peuple assassiné.

Mais ce taux a subi bien des oscillations. De 330 à 600, ensuite 660 fr. par mois (11, 20, 22 par jour) sous les régimes démocratiques ; 28 fr. (10 000 par an) sous le premier Empire ; 18 fr. sous la Restauration et le gouvernement de Juillet ; 25 fr. depuis 1848.

Or, à raison de 25 fr. par journée, puis les suppléments pour voyages, missions, enquêtes, commissions et autres, chaque législature absorbe, Sénat à part, près de trente millions, dont voici la justification approximative :

Émoluments de cinq cent quatre-vingt-deux députés . . .	5 238 000 francs.
Leurs fonctionnaires. Logements et habillements . . . .	870 000 —
Les extras, menus frais, questure, etc. . . . .	310 000 —
Bâtiment. Entretien. Tapis . . . . .	240 000 —
Le chauffage et l'éclairage. . . . .	180 000 —
Bureaux, journaux, dépêches . . . . .	100 000 —
Dépenses pour le buffet . . . . .	37 000 —
Médecins et hygiène . . . . .	25 000 —
Moyenne par année . . . . .	<u>7 000 000</u> de francs.
Soit pour quatre sessions. . . . .	28 000 000 de francs.

On remarquera que mon étude est limitée aux seules attributions de nos 582 députés. Les émoluments législatifs de nos 300 Sénateurs comportent à leur tour deux millions sept cent mille fr. par an.

Et le grand progrès, me direz-vous, quand paraîtra-t-il ? — Un peu de patience, s'il vous plaît ; nous y arrivons.

Fréquemment la Chambre retentit en exhortations d'économies budgétaires. Pourquoi nos mandataires ne commenceraient-ils pas par eux-mêmes ?

Craindraient-ils que j'oublie . . . . .

Pardon, Messieurs, j'y ai pensé. J'ai prévu la juste objection. Si d'un côté je vous propose une expropriation financière au nom de la nation, de l'autre je vous offre une compensation patriotique. Expliquons.

Droits et devoirs sont corrélatifs. Pour avoir des députés, payons-les nous-mêmes. C'est d'autant plus logique qu'à raison de 1 fr. par an et par tête — chaque élec-

teur inscrit — les quinze seizièmes de nos représentants toucheraient plus que leur attribue la Constitution de 1875. Et la plus-value du *franc électoral* devrait profiter non aux élus, mais à la chose publique. Voici comment.

J'ai mentionné seize groupes de représentants parce qu'en cherchant les parités relatives des suffrages exprimés, on trouve seize séries distinctes. C'est ainsi que nous voyons neuf députés de la première série dont Lot-et-Garonne, tous choisis par 25 à 26 mille électeurs — et cinq députés de la dernière, dont l'unique Basses-Alpes, élus par 7 à 8 mille votants seulement. Le *franc électoral*, ainsi appliqué à tous nos députés, produirait un excédent d'environ quatre millions par session.

Qu'en faire ? direz-vous ? — Œuvre de philanthropie, répondrai-je. On créerait un *budget dotal* au profit des pupilles de la Légion d'honneur.

*Budget dotal ?* Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est la répartition annuelle des 4 248 000 fr. entre celle des élèves de la Légion d'honneur qui quittent la Maison pour rentrer au foyer. Elles y apportent les précieuses qualités de tolérance et de patriotisme que nos stupides divisions civiles ne peuvent heureusement leur faire perdre grâce aux nobles traditions militaires qui inspirent la belle institution nationale de la maison de Saint-Denis.

Voici le calcul justificatif du progrès que je propose :

GROUPEMENTS RELATIFS des VOTES ÉLECTORAUX.	ÉMOLUMENTS ACTUELS à 9 000 francs par année et par député.	PRODUITS ÉVENTUELS d'un franc par voix et par année.	CONCLUSION.
	francs.	francs.	
9 députés, dont chacun 25 500 voix. . .	81 000	229 500	Ce projet, constituant un excédent de 4 millions, offrirait ainsi, à une sortie annuelle de 200 élèves, plus de 20 000 fr. pour chacune comme <i>budget dotal</i> ou l'équivalent en trousseau, meubles, installation, loyer, etc.
7 — — — — — 24 500 — . . .	63 000	171 500	
9 — — — — — 22 500 — . . .	81 000	202 500	
23 — — — — — 21 500 — . . .	207 000	494 500	
20 — — — — — 20 500 — . . .	180 000	410 000	
58 — — — — — 19 500 — . . .	522 000	1 131 000	
60 — — — — — 18 500 — . . .	540 000	1 110 000	
40 — — — — — 17 500 — . . .	360 000	700 000	
100 — — — — — 16 500 — . . .	900 000	1 650 000	
54 — — — — — 15 500 — . . .	486 000	837 000	
25 — — — — — 14 500 — . . .	225 000	362 500	
72 — — — — — 13 500 — . . .	648 000	972 000	
40 — — — — — 12 500 — . . .	360 000	500 000	
43 — — — — — 11 500 — . . .	387 000	494 500	
17 — — — — — 10 500 — . . .	153 000	178 500	
5 — — — — — 8 500 — . . .	45 000	42 500	
582 députés touchant . . . . .	5 238 000		
PRODUITS ÉVENTUELS . . . . .		9 486 000	

Et puisque cette étude intéresse les dignes filles de nos braves militaires, je ne puis m'empêcher de demander à quiconque s'occupe de dépopulation — grave question à l'ordre du jour — si mon *franc électoral*, constitutif d'une permanence de mariages patriotiques, n'exercerait pas un meilleur effet sur l'ascendance de la population que la modique, la trop modique mesure discutée à la Chambre dans la séance ci-dessus mentionnée.

C'est le cas de dire, avec le savant Irlandais Oliver Goldsmith, qui visita le continent vers 1760 : Un honnête homme qui élève une nombreuse famille est plus utile à sa patrie que ceux qui font de beaux discours ; ou avec Voltaire, qui parcourut l'Europe à la même époque : Une douzaine d'honnêtes gens qui se font écouter, produit plus de bien que cent volumes.

Alfred BÉNARD.